

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE202602708_83/518
	Du 27 Août 2026 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 24 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration : 3 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 <u>Objet :</u> Ressources Humaines - Création poste dans le cadre d'emploi des technicien territoriaux – Suppression poste adjoint administratif - Modification du tableau des emplois permanents	L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Florence DUSSAUT ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Pascal MIARD ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Nathalie PERROT ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Gautier CASES ; Pauline DELOFFRE ; Loïc CODOU ; Florence COMTE ; Antoine GIRON Etaient absents excusés avec procuration : Sophie GIMENO pouvoir à Isabelle MAZAY, Elisabeth CRES pouvoir à Loïc CODOU ; Patrick ETIENNE pouvoir à Odile GIOVANNELLI Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Madame Sophie ESCUDIER, rapporteur :

Rappelle que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Ressources Humaines en date du 18 août 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, afin de pourvoir au remplacement de la responsable du service technique.

Madame Sophie ESCUDIER propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2026, un emploi permanent à temps complet, catégorie B, dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, ainsi que la suppression au 1^{er} septembre 2026 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Madame Sophie ESCUDIER

DÉCIDE :

- De créer à compter du 1^{er} novembre 2026, un emploi permanent à temps complet, catégorie B, dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- De supprimer à compter du 1^{er} septembre 2026 un emploi permanent à temps complet, catégorie C, d'adjoint administratif

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élue déléguée à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac, le 31 août 2026

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Odile GIOVANNELLI

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'O. Giovannielli', is written over the typed name of the secretary.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>